

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 3

Artikel: Le patois vaudois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 17 janvier 1920. — Souvenirs de J.-J. Porchat. (Arnold Bonard). — Le patois vaudois. — Lo Vilho Dêvesa : Le Dou Razares. — Ona vesta d'ecoula. — Les pénibles. (J. M.) — Margoton, elle est malade. — Les Vaudois au feu. — Bolomey, de Lutry. — Habit neuf. — La société des boucs. — Si vous étiez ma sœur. (P. G.) — Poignées de mains et savoir-vivre. — Le Feuilletton : La Fée aux miettes (Ch. Nodier) suite.

SOUVENIRS DE J.-J. PORCHAT

MONSIEUR Eugène Ritter, professeur honoraire de l'Université de Genève, le savant et l'érudit bien connu, a fait don au Musée du Vieux-Lausanne de deux portraits au pastel : l'un est celui de Jean-Jaques Porchat, né à Crête, près Vandœuvres (Genève), le 20 mai 1800, professeur à l'Académie de Lausanne, l'auteur des *Poésies Vaudoises*, de Vallamond, des *Fables et Paraboles*, de *La Mort de Winkelried*, du refrain populaire *Qu'il vive et soit heureux, ciel entends nos vœux*, la seule traduction consciencieuse et complète des œuvres de Goethe, etc., mort le 2 mars 1864, enseveli au cimetière d'Ouchy; l'autre est celui de Albert Porchat, fils du poète, médecin, mort prématurément le 2 décembre 1857, au moment où s'ouvrait devant lui une brillante et utile carrière et à qui son père a consacré un émouvant passage dans sa préface de sa traduction de Goethe (page 61). L'un et l'autre portraits sont dus à Caroline Gonin, née Porchat, qui était une artiste de talent.

Le don généreux et bienveillant fait par M. Eugène Ritter au Vieux-Lausanne, lui a été suggéré par la lecture d'articles consacrés par la *Patrie Suisse* au Musée du Vieux-Lausanne, et par la reproduction de divers tableaux qui y figurent; il est précieux à un double titre : à cause des personnalités que représentent les deux portraits; par leur auteur ensuite, une Lausannoise, femme d'un homme qui était vénéral à Lausanne et dans l'administration cantonale. La Municipalité de Lausanne a exprimé à M. Ritter, qui s'est séparé pour le Musée du Vieux-Lausanne de précieux souvenirs de famille, ses chaleureux remerciements.

On ne connaissait de J.-J. Porchat que le portrait gravé par Louis-Nicolas Veillard (Constance 1788, Genève 16 avril 1864), qui le représente avec des traits durs, dans un âge avancé. Le pastel de Caroline Gonin le montre plus jeune et beaucoup plus vivant.

Le *Conteur Vaudois* a récemment (25 octobre 1919) rappelé que J.-J. Porchat eut pour maison paternelle le manoir de la Bigaïre, au-dessus de Rolle.

Le père de J.-J. Porchat était bourgeois de Mont-le-Grand; sa mère, Françoise Ritter (1773-1840) était de Genève. J.-J. Porchat était le cousin germain et le cadet de dix-huit mois du père de M. Eugène Ritter, professeur à Genève, le donateur du portrait. Le père de M. Eugène Ritter, et son frère Louis-Eugène Ritter — oncle et parrain du donateur — se rendaient régulièrement, dans leur enfance, de Genève à la Bigaïre, pour la moisson et la vendange.

A Lausanne, J.-J. Porchat habita la jolie propriété de Floreny, près de Montoie, qu'il avait acquise vers 1827 et qu'il avait fait réparer à son intention, par l'architecte Fraisse. Après en avoir pris

possession, il avait dit sa joie dans des vers à l'ami qui en avait été l'architecte¹. A son retour de Paris, en 1850, il s'y établit de nouveau. C'est là qu'il mena à bien la grande tâche de la traduction des œuvres de Goethe pour la maison Hachette; c'est là qu'il perdit son fils Albert et qu'il mourut lui-même. La campagne de Floreny fut vendue. Après avoir passé en diverses mains, elle est aujourd'hui la propriété du Crédit Foncier Vaudois.

Le Musée du Vieux-Lausanne possède une jolie peinture représentant la campagne de Floreny, due aussi à Caroline Gonin, née Porchat, et qui lui a été donnée par sa sœur, Mme Théodore Paul, née Porchat. La peinture se trouve dans la grande salle du deuxième étage, à gauche.

J.-J. Porchat n'a eu qu'une sœur, Mme Becherat, dont le fils unique, précepteur dans la Russie méridionale, y est mort à 28 ans.

Jean-Jaques Porchat avait épousé, le 17 février 1824, Sylvie Bressenel, morte le 2 janvier 1871, sept ans après son mari, et dont il eut quatre enfants, à savoir, Albert, le médecin, dont il est question plus haut; Caroline, devenue Mme Louis Gonin; Amélie, morte célibataire en 1907, et Louise, devenue Mme Théodore Paul, pasteur, morte en 1910, vingt ans après son mari.

Caroline Porchat, née le 23 décembre 1829, dessinait et peignait avec talent. On lui doit des aquarelles, des paysages, quelques portraits, dont ceux de son père et de son frère, et celui de son mari, Louis Gonin, qu'elle avait épousé en 1860, qui fut pendant un quart de siècle ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (ingénieur cantonal) du canton de Vaud, pendant de nombreuses années conseiller communal de Lausanne, et qui est mort le 18 décembre 1898. Caroline Gonin-Porchat est morte le 24 avril 1892, six ans avant son mari, aux Belles-Roches, à Lausanne, sans postérité.

De Louise Paul née Porchat a eu quatre enfants, à savoir : deux filles, mortes, l'une à 4 ans, l'autre à 18 ans, et deux fils, tous deux morts avant leur mère : Louis, précepteur, décédé à 25 ans, le 27 mai 1889, à Lausanne, de la même maladie que son oncle Albert, et Edmond, en 1902.

Louis Paul aimait les lettres; s'il eût vécu, on aurait eu, peut-être en lui, le véritable héritier littéraire de son grand-père Porchat. Edmond Paul était connu pour son talent de chanteur. Il a laissé deux enfants qui sont les seuls descendants du charmant et gracieux poète vaudois J.-J. Porchat¹.

Mme Louise Paul, calomniée et injustement accusée, a eu le privilège d'être brillamment défendue dans un procès qui fit grand bruit en son temps, qui dura de 1875 à 1880, et où elle obtint entièrement gain de cause². Arnold BONARD.

¹ Voir « Bibliothèque universelle et Revue suisse » du 10 janvier, page 16.

² D'après des notes de M. Eugène Ritter.

³ Voir « Louis Ruchonnet », par C. Cornaz Vuillet, pages 581 et 582.

LE PATOIS VAUDOIS

Les patoisants de Lausanne — il y en a encore beaucoup, Dieu merci! — ont eu le plaisir, le 8 janvier, au Cercle démocratique, d'entendre M. Jules Cordey, inspecteur des écoles, dire les beautés du patois vaudois. Nous reviendrons sur cette causerie, qui est un vrai régal.



LE DOU RAZARES

QUAND vo passâ dévânt tsi on razàre qu'a on apprenni à bin on ovrai, cliâo valottets sont adé pegni et pomadâ à tot fin po fère à vairè que sont d'attaque po astiquâ onna tignasse: kâ vo sedè que lès razàres ne font pas rein qu'è dè raciliâ la frimousse; copont lè cheveux, froitont la tète, po fère parti lè molans, l'eim-mottont la barba quand l'est trâo granta, et recuqueliont lè bets dè la mourtache à galès lurons.

Dein la capitalâ dè noutron distrit, lâi a dou razàres dein la mèma tserrâre que sont on bocon dzalâo l'on su l'autro et que sont quasus vesins, mâ que ne sè pipont pas lo mot. N'ont ni apprenni, ni ovrai, po ceint que pâovont fère tot l'ovradzo, et po atteri lè pratiquès y'ein a ion qu'a adè sè cheveux tant bin einvouâ qu'on derâi la tète dè ion dè cliâo signolets dè vela, que sont tant orgolliâo, tandi que l'autro a sa tignasse tota pèquettès, et copâie ein égras et ein cincotes, que cein n'a dièro lo fi po on homme dè son meti.

Mâ tsacon a se n'idée. On dzo que n'ètrandzi dâo dèfrou avâi fauta dè razâ. ye va tsi cè qu'ètai mau pegni et lâi fâ :

— Coumeint cein va-te que voutron collègue sèyè dinsè tant bin astiquâ, que n'ia ma fâi rein à derè, tandi que vo, vo z'êtes tondû ein magnin ? Cein ne mè vorâitè pas, binsu, mâ cein dussè vo fère dâo too ?

— Oh ! repond lo razàre, que volliâi-vo que lâi fasso ! cein n'est pas dè ma fauta. Ne pu pas mè copâ lè cheveux mè mèmo, et quand y'è fauta dè tondre, su bin d'obedi d'allâ tsi mon collègue et vo vâidè coumeint travaillè.

— Adon, est-te vo que lâi copâ lè sins quand l'ein a fauta ?

— Alloo ! que lâi fè adè cein à la derrâire mouâda et prouprameint.

— Eh bin, ma fâi, respect ! mâ l'autro n'est qu'on crazet à coté dè vo.

ONA VESTA D'ECOULA

ETAI lo dzo dè la vesita. La coumechon dâi z'écoulès, lo menistrè et dou municipaux étiont z'u à l'ecoula po vairè se lè z'einfants aviont bin recordâ tandi l'hivai, et se lo régent lè z'avâi bin éduquâ. Quand cein vegue qu'on fe récitâ lo livret, on demandâ ào petit bouébo à ion dâi municipaux qu'ètai quie :

— Combien font deux fois deux ?

— Cinque ! repond lo bouébo, sein quequelhi.

— Eh bin, n'est pas tant mau repondu po on bouébo dè cé âdzo, fâ ion dè la coumechon dâi z'écoulès, que volliâvè fère pliési ào père et que n'ètai pas destra foo po tchiffâ; dein ti lè cas, ne s'est trompâ què dè dou !